



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 février 2020
Français
Original : arabe

Lettre datée du 24 février 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à vous faire part des observations qu'inspire à la République arabe syrienne le dixième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace ([S/2020/95](#)).

- La République arabe syrienne a toujours respecté et apprécié le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la lutte contre le terrorisme. Cependant, tandis que la Syrie continue de mener ce combat aux côtés de vrais partenaires qui manifestent le sérieux requis, elle n'a pas encore reçu de soutien clair ou concret de la part de l'Organisation sur ce plan.
- Il convient à cet égard de réaffirmer en toute transparence et en toute impartialité, sans chercher pour autant à politiser le dossier de la lutte contre le terrorisme, que la méthode suivie actuellement par les comités et équipes des Nations Unies chargés de la lutte contre le terrorisme continue de pâtir d'un manque de professionnalisme et d'objectivité, au point d'être souvent divorcée de la réalité sur le terrain, du fait qu'elle reste essentiellement soumise aux diktats de gouvernements d'États détenant une influence politique et financière à l'ONU. Comment expliquer autrement la grande contradiction qui existe entre la teneur du rapport, à savoir que la situation en République arabe syrienne a des répercussions majeures sur les tendances régionales et l'évolution dangereuse de la menace du terrorisme, alors que l'ONU affiche un mépris total à l'égard du rôle fondamental joué par le Gouvernement syrien dans la lutte contre le terrorisme et refuse de le soutenir ou de rester en contact avec lui alors que c'est lui, plus que tout autre, qui combat cette menace terroriste ?
- Pour ce qui est de la question de l'évolution du terrorisme, la République arabe syrienne souhaite souligner ce qui suit :
 1. La bataille contre le terrorisme dans laquelle la République arabe syrienne est engagée donne un aperçu concret des dangers découlant de l'évolution du terrorisme : les allégeances et les affiliations des terroristes syriens et étrangers changent de temps à autre, au gré des directives émises et des stratégies élaborées à leur intention par les services de renseignement étrangers en Turquie, pays voisin, et dans certains pays arabes et occidentaux, ou encore de la situation sur le terrain et de l'étendue des dégâts infligés à ces groupes terroristes par l'Armée syrienne et ses alliés,



ce qui vient se greffer à des facteurs tels que l'appât du gain, le désir d'influence ou la volonté de faire mainmise sur des ressources financières, qui expliquent l'apogée et l'avancée de certains groupes terroristes et le recul d'autres, comme Daech ; alors qu'il perdait du terrain, l'Organisation de libération du Levant, appuyée et financée principalement par les Gouvernements turc et qatarien, est montée en puissance et a étendu son contrôle.

2. Il convient à cet égard de prêter une attention particulière au paragraphe 36 du rapport et aux observations du Secrétaire général figurant aux paragraphes 89 à 91, notamment à la menace transnationale du terrorisme. Le paragraphe 36 comporte une lacune énorme et ne fait aucunement mention de l'implication du Gouvernement turc dans le transfert de combattants terroristes étrangers et de mercenaires terroristes syriens d'Edleb en Libye pour les faire participer au conflit militaire faisant rage dans ce pays, transfert qui sert les intérêts du Gouvernement turc, déterminé à s'ingérer dans les affaires de ce pays et à accroître les divergences entre ses factions politiques afin de semer le chaos et la destruction.
 3. L'ONU dispose des textes et des outils juridiques nécessaires sur le plan pratique pour lutter contre le terrorisme et doit les développer davantage pour tenir compte des problèmes nouveaux découlant du terrorisme mondial, mais il lui faut principalement obtenir l'application de ces résolutions de manière concrète. Il est impératif que tous les gouvernements, sans exception, fassent montre d'une véritable volonté politique pour coordonner l'action de lutte contre le terrorisme et écarter la menace qu'il représente.
- Pour ce qui est des informations figurant dans le rapport sur les combattants terroristes étrangers et le danger qu'ils retournent dans leur pays ou s'installent ailleurs, en particulier dans des pays d'Afrique, nous tenons à souligner que certains gouvernements sont à blâmer, car ils se sont dérobés directement ou indirectement à leurs responsabilités, ce qui a favorisé l'apparition et la propagation des combattants terroristes étrangers. En disant cela, nous ne cherchons pas à jeter l'opprobre sur le plan politique mais à faire en sorte que ces scénarios effarants ne se reproduisent pas dans d'autres régions du monde. Il faut savoir que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont consacré cinq années de travaux et de réunions à la question du phénomène des combattants terroristes étrangers et en ont ensuite consacré trois à celle du retour de ces combattants dans leur pays. Une diplomatie réellement préventive doit se consacrer à écarter les nouvelles menaces graves contre la paix et la sécurité internationales plutôt que se limiter à en traiter les conséquences. Au cœur des activités de l'ONU, il doit y avoir une action préventive et dynamique et non pas réactive.
 - Pour ce qui est des références au paragraphe 6 du rapport au problème de la sécurisation de la frontière syro-iraquienne et des tentatives de Daech de retrouver ses capacités et de regrouper ses combattants, la Syrie tient à souligner les points suivants :
 1. Les Gouvernements syrien et iraquien ont coopéré avec les Gouvernements russe et iranien par l'entremise d'un centre de coordination de la sécurité conjointe à Bagdad en vue d'obtenir une victoire décisive contre cette organisation terroriste. Il convient cependant de signaler des ingérences extérieures négatives de la part de la soi-disant coalition internationale et des forces militaires turques sous forme

d'agression et d'occupation militaire directe du territoire syrien, de soutien aux milices armées illégales et d'armement de ces milices.

2. Par conséquent, pour éliminer totalement le terrorisme et toute forme de présence armée illégale en République arabe syrienne, l'ONU doit clairement prendre position en faveur de l'application des résolutions relatives à la lutte antiterroriste ; faire cesser l'ingérence étrangère dans le processus politique en Syrie, en particulier en ce qui concerne le respect de la souveraineté, de l'unité, de l'intégrité et de l'indépendance du pays ; amener toutes les forces militaires étrangères illégales à mettre fin à leur présence armée illégale ; et garantir le rétablissement du contrôle de l'État sur l'ensemble du territoire.
 3. La question de la sécurisation des frontières perdurera tant qu'une solution définitive et globale ne sera pas trouvée à la situation du camp de Hol, qui illustre de manière tragique les terribles répercussions de l'ingérence étrangère en Syrie, y compris les dangers évoqués aux paragraphes 9, 10, 11 et 17 du rapport. Pour toute solution définitive, il faudra avant tout obtenir le retrait des forces de la coalition internationale illégale de Syrie, le désarmement des groupes armés non étatiques illégaux et le redéploiement des forces gouvernementales syriennes dans les régions qui sont contrôlées par ces groupes et commencer à organiser le retour des combattants terroristes étrangers et de leurs familles dans leur pays d'origine, du fait que leurs gouvernements portent l'unique responsabilité de les traduire en justice, ainsi que leur réadaptation et leur réintégration dans leurs propres sociétés.
- Si l'ONU veut éliminer le terrorisme, faire appliquer les résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme et la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et tenir tête aux organisations terroristes dangereuses qui ont une portée mondiale, elle doit reconnaître avant tout que certains gouvernements et certaines parties ont joué avec persistance un rôle direct ou indirect pour ce qui est d'encourager l'extrémisme et des idéologies religieuses aberrantes ; de radicaliser des milliers de personnes ; de les recruter dans les rangs de groupes terroristes armés comme Daech, Al-Qaïda, le Front el-Nosra, l'Organisation de libération du Levant et des groupes qui leur sont associés ; de les armer, de les entraîner et de les financer ; et de faciliter leur infiltration en Syrie et en Iraq par les pays voisins, notamment par la Turquie, dont le Gouvernement, affilié à l'organisation mondiale des Frères musulmans, prévoit d'imposer une doctrine politico-religieuse extrémiste aux États de la région en investissant sur les plans politique et militaire dans le terrorisme et l'idéologie extrémiste.
 - La persistance de la présence de groupes terroristes armés comme Daech et Al-Qaïda, ou l'apparition d'organisations terroristes nouvelles continuera de raviver l'idéologie extrémiste et la tension sectaire. Cela est le problème réel auquel se heurte la communauté internationale dans l'ensemble. Elle doit agir par l'intermédiaire de l'ONU pour résister à l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, surveiller les discours politiques ainsi que les propos extrémistes tenus sur les médias sociaux, les chaînes satellitaires, Internet, les tribunes et les centres religieux et demander des comptes aux gouvernements qui les soutiennent, les financent ou ferment les yeux sur ces comportements dangereux.
 - Les auteurs du rapport auraient mieux fait de porter leur attention sur les risques associés à l'acquisition, par les organisations terroristes en République arabe syrienne, de drones, de types modernes d'armes lourdes et de missiles sol-air, qu'elles n'auraient pas été en mesure d'obtenir en si grandes quantités sans la

complicité directe ou la connivence tacite des gouvernements de certains États. Nous faisons allusion en particulier au Gouvernement turc qui avait acheminé des drones et des armes en Syrie. Bien que le rapport décrive principalement le danger que représente Daech, ce type d'appareil aurait été fourni en grands nombres à des groupes terroristes armés, que ce soit Daech ou le Front el-Nosra ou les groupes qui leur sont associés, dans les provinces d'Alep, d'Edleb, de Hama et de Lattaquié. Ils sont acheminés exclusivement à travers la frontière turco-syrienne, qui est contrôlée du côté turc par l'armée et les services de sécurité turcs et du côté syrien par les groupes terroristes armés soutenus par la Turquie et d'autres États. Le Gouvernement syrien a appris de manière fiable que des groupes terroristes armés dans la province d'Edleb possédaient plus de 200 drones infiltrés par la Turquie et qu'ils avaient été modifiés pour :

- mener des missions de reconnaissance aérienne, surveiller le champ de bataille et donner l'alerte rapide ;
 - se transformer en missiles offensifs capables de porter des projectiles et des explosifs, dont certains contenant des substances chimiques toxiques ;
 - participer à la guerre électronique en parasitant et en brouillant les systèmes de défense aérienne ;
 - repérer des cibles et les toucher ;
 - faire des enregistrements vidéo à des fins de propagande en ligne et galvaniser et recruter des terroristes.
- La République arabe syrienne continue d'avoir foi dans le rôle et la stature de l'ONU et est disposée à coopérer étroitement avec elle, dans le cadre de l'appropriation nationale, du respect de l'application des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme, ainsi que de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance des États. Les résolutions doivent être appliquées en toute justice et en toute impartialité, en dehors de la politique des deux poids, deux mesures. Elles ne doivent pas être interprétées ou être appliquées à mauvais escient, ou servir de prétexte pour empiéter sur la souveraineté et l'indépendance d'autres États.
 - Le Gouvernement souligne que l'échange d'information et de données d'expérience sur les plans bilatéral et multilatéral avec d'autres États, y compris la coopération judiciaire internationale, ne prendra place qu'avec les États qui respectent la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne et qui maintiennent avec elle des relations politiques et diplomatiques fondées sur les principes du droit international, en particulier la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et le respect des choix, des priorités et des spécificités nationales.
 - Pour que l'action de lutte antiterroriste de l'ONU soit crédible, indépendante et efficace, il faut avant tout disposer de ressources financières durables, stables et prévisibles. Le Bureau de lutte contre le terrorisme et toutes les entités compétentes doivent être financés au moyen du budget ordinaire par opposition aux contributions volontaires faites par les États Membres, méthode qui présente des déficiences fondamentales, politise l'action de lutte antiterroriste de l'ONU et est entachée par le système des deux poids, deux mesures.
 - Pour ce qui est des mesures prises par la communauté internationale pour surmonter les facteurs les plus importants déterminant l'extrémisme et la violence, il est impératif de mettre un terme à l'occupation par Israël des territoires arabes, d'abroger les mesures économiques unilatérales coercitives et de faire cesser l'ingérence flagrante de la part de gouvernements dans les

affaires d'autres États, y compris l'emploi ou la menace de la force militaire contre eux. La communauté internationale doit également s'attacher de façon véritable et équilibrée à atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à instaurer de vraies relations de confiance entre les États et l'ONU, fondées sur une diplomatie préventive multilatérale. La mise en œuvre d'une politique internationale équilibrée et juste à cet égard aidera indéniablement à endiguer le terrorisme et à empêcher les groupes terroristes de gagner du terrain parmi les jeunes et les pauvres.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) **Bashar Ja'afari**
